

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 594

18 mars 2009

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------------|---|--------------|
| Agropolis S.A. | 28506 | KEY SAFETY SYSTEMS Luxembourg | |
| Airinn S.A. | 28503 | S.à.r.l. | 28509 |
| Arnet S.A. | 28480 | Luxab S.A. | 28481 |
| Arnet S.A. | 28481 | Mangon Investments S.A. | 28502 |
| Atelier de Précision Félix Zenner S.à r.l. | 28477 | Martin S.à.r.l. | 28488 |
| Babcock & Brown Z Portfolio S.à r.l. | 28486 | MDC Holdco S.à r.l. | 28466 |
| Ball Luxembourg S.à r.l. | 28486 | Morgan Luxembourg S.A. | 28500 |
| BCS, Business Consulting Services | 28492 | Oleva (Lux) S.à r.l. | 28507 |
| Belgravia European Properties Holding 1 | 28499 | Paramount US Real Estate Fund | 28497 |
| Blanchisserie de la Sûre S.à.r.l. | 28492 | Parker Hannifin Bermuda Luxembourg S.C.S. | 28482 |
| Boventi II S.A. | 28510 | P.P.I.L. S.A. | 28493 |
| Boventi I S.A. | 28509 | Q9 Luxembourg S.à.r.l. | 28477 |
| Bowden S.à r.l. | 28500 | Rental Company S.A. | 28487 |
| Bristol-Myers Squibb Luxembourg Inter- national S.C.A. | 28506 | Resco Luxembourg S.à r.l. | 28486 |
| Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l. | 28508 | Reserve Investissement S.A. | 28485 |
| B-Square S.à r.l. | 28493 | Restaurant Fridrici S.à r.l. | 28476 |
| Camilla International S.A. | 28499 | Sanmina-SCI Luxembourg S.à r.l. | 28499 |
| Cegelux S.A. | 28471 | SGAM AI Hudson | 28491 |
| CIT Luxembourg Cobblestone Leasing, Sàrl | 28510 | SGAM AI MSA Series | 28491 |
| CIT Luxembourg Cobblestone Leasing, Sàrl | 28510 | Société Civile Immobilière Famigroup ... | 28475 |
| D'Frenn vun der Huser Bauerekiirmes asbl | 28501 | Société luxembourgeoise de conception, d'administration, de recherches et d'étu- des | 28487 |
| Hailey Investments Sp. z o.o. Luxembourg Branch | 28496 | Sorbatim S.à.r.l. | 28471 |
| Hailey Investments Sp. z o.o. Luxembourg Branch | 28481 | Station Capital S.A. | 28476 |
| Hammo GmbH | 28480 | Steemetzerei Sàrl | 28496 |
| Hankir S.A. | 28506 | Sun Square S.à.r.l. | 28476 |
| Hoche Investissement S.à r.l. | 28509 | System Trading International S.A. | 28488 |
| Imprimerie Fr. Faber | 28487 | TANIA INVEST S.C.I, société civile immo- bilière | 28510 |
| Jalpara Holding S.A. | 28494 | Thema Production S.A. | 28466 |
| | | Tiger Holding Four Parent S.à r.l. | 28482 |
| | | Timber One S.A. | 28471 |
| | | Tivolex S.A. | 28503 |
| | | TLU International S.A. | 28500 |

Thema Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 93.164.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Pour: *THEMA PRODUCTION S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009029405/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06572. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

MDC Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 687.873,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 134.988.

In the year two thousand and nine,

On the thirtieth day of the month of January,

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of MDC Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed dated 7 December 2007 of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 250 on 30 January 2008, having a share capital amounting to six hundred forty-six thousand five hundred and sixty-one South Africa Rand (ZAR 646,561.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-134,988. The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit dated 26 November 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 6 on 3 January 2009.

The meeting is declared open at 2 p.m. am with Mr Laurent Forget, private employee, residing in Luxembourg, In the chair,

who appointed as secretary Mr Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Manfred Muller, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The meeting has been convened at this date and time by convening notice sent to each shareholder by registered letter on 21 January 2009.

A copy of such convening notices has been given to the board of the meeting.

(ii) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To increase the share capital of the Company by an amount of forty-one thousand three hundred and twelve South Africa Rand (ZAR 41,312.-) so as to raise it from its current amount of six hundred forty-six thousand five hundred and sixty-one South Africa Rand (ZAR 646,561.-) to an amount of six hundred eighty-seven thousand eight hundred and seventy-three South Africa Rand (ZAR 687,873.-).

2 To issue, together with a share premium in the aggregate amount of two hundred eighty-three thousand eight hundred and thirty-three point eighty-five South Africa Rand (ZAR 283,833.85), forty-one thousand three hundred and twelve (41,312) new shares with a nominal value of one South Africa Rand (ZAR 1.-) per share.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium, by some of the current shareholders of the Company (the "Subscribers") and to accept payment in full for such new shares, each time by a contribution in cash and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

5 Miscellaneous.

(iii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) It appears from the said attendance list that out of the six hundred forty-six thousand five hundred sixty-one (646,561) shares representing the total capital of the Company, a majority of shareholders in number representing at least three-quarters of the share capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda. The attendance list signed by the shareholders present at the meeting, the proxies of the shareholders represented, by the Chairman, the Secretary and the Scrutineer shall remain attached to these minutes.

The Shareholders, each time unanimously, took the following resolutions upon deliberation:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital by an amount of forty-one thousand three hundred and twelve South Africa Rand (ZAR 41,312.-) so as to raise it from its current amount of six hundred forty-six thousand five hundred and sixty-one South Africa Rand (ZAR 646,561.-) to an amount of six hundred eighty-seven thousand eight hundred and seventy-three South Africa Rand (ZAR 687,873.-).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue, together with a share premium in the aggregate amount of two hundred eighty-three thousand eight hundred and thirty-three point eighty-five South Africa Rand (ZAR 283,833.85), forty-one thousand three hundred and twelve (41,312) new shares with a nominal value of one South Africa Rand (ZAR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Mr. Laurent Forget, prenamed,
acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of:

(i) Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV (EUROPE) L.P., acting through its general partner Lehman Brothers Merchant Banking Associates IV (EUROPE) LP INC. acting in its turn through its general partner Lehman Brothers Merchant Banking Europe Capital Partners Management LTD, a company incorporated in Guernsey under company number 45954, with registered address located at Polygon Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HL, by virtue of a proxy given in Guernsey on 26 January 2009,

(ii) Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV L.P., a Delaware limited partnership, registered under number LP 4203554, acting through its general partner Lehman Brothers Merchant Banking Associates IV LP, acting in its turn through its general partner Lehman Brothers Merchant Banking Associates IV L.L.C., with business address located at c/o Lehman Brothers Inc., 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA, by virtue of a proxy given in New York on 29 January 2009,

(iii) Lehman Brothers Merchant Banking Capital Partners VI L.P., a Delaware limited partnership, registered under number 4373059, acting through its general partner LB I Group Inc., a Delaware corporation registered under number 0789249, with registered address located at 1013 Centre Road, City of Wilmington 19805, County of New Castle, USA, by virtue of a proxy given in New York on 29 January 2009,

(iv) Lehman Brothers Merchant Banking Group VI L.P., a Delaware limited partnership, registered under number LP 4379609, acting through its general partner LB I Group Inc., a Delaware corporation, registered under number 0789249, with registered address located at 1013 Centre Road, City of Wilmington 19805, County of New Castle, USA by virtue of a proxy given in New York on 29 January 2009,

(v) LB I Group Inc., a Delaware corporation, registered under number 0789249, with registered address located at 1013 Centre Road, City of Wilmington 19805, County of New Castle, USA, registered under number 0789249, by virtue of a proxy given in New York on 29 January 2009,

and

(vi) Lehman Brothers Merchant Banking Capital Partners VI (Europe) L.P., an English limited partnership registered under number LP 12310, acting through its general partner Lehman Brothers Merchant Banking Europe Capital Partners Management Ltd, a company incorporated in Guernsey under company number 45954, with registered address located at Polygon Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HL, by virtue of a proxy given in Guernsey on 26 January 2009,

(the "Subscribers").

Said proxies shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscribers for the number of shares mentioned hereafter and to make payment in full for each such new share thus subscribed, with payment of a share premium, by contributions in cash (the "Contributions") for the amounts mentioned hereafter:

| Subscribers | Number of shares | Nominal value (ZAR) | Share premium (ZAR) | Contribution (ZAR) |
|--|------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|
| Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV (EUROPE) LP. | 28,312 | 28,312.- | 194,509.61 | 222,821.61 |
| Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV L.P. | 11,732 | 11,732.- | 80,602.90 | 92,334.90 |
| Lehman Brothers Merchant Banking Capital Partners VI L.P. | 156 | 156.- | 1,071.48 | 1,227.48 |
| Lehman Brothers Merchant Banking Group VI L.P. | 202 | 202.- | 1,390.55 | 1,592.55 |
| LB I Group Inc. | 303 | 303.- | 2,085.83 | 2,388.83 |
| Lehman Brothers Merchant Banking Capital Partners VI (Europe) L.P. | 607 | 607.- | 4,173.48 | 4,780.48 |
| TOTAL | 41,312 - | 41,312. | 283,833.85 | 325,145.85 |

The Contributions thus represent a contribution in an total aggregate amount of three hundred twenty-five thousand one hundred and forty-five point eighty-five South Africa Rand (ZAR 325,145.85).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary and the amount of three hundred twenty-five thousand one hundred and forty-five point eighty-five South African Rand (ZAR 325,145.85) is now at the disposal of the Company.

Thereupon, the Shareholders resolved (i) to accept the said subscriptions and payments by the Subscribers, (ii) to allot the forty-one thousand three hundred and twelve (41,312) new shares to the Subscribers as stated above, and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Corporate capital (1st paragraph).** The issued capital of the Company is set at six hundred eighty-seven thousand eight hundred and seventy-three South Africa Rand (ZAR 687,873.-) divided into six hundred eighty-seven thousand eight hundred and seventy-three (687,873) shares, with a nominal value of one South Africa Rand (ZAR 1.-) each, all of which are fully paid up."

There being no further item on the agenda the Chairman closed the meeting at 2.30 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand six hundred Euros (EUR 1,600.-)

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

Le trentième jour du mois de janvier,

Pardevant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés (les "Associés") de la société MDC Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 250 le 30 janvier 2008, ayant un capital social de six cent quarante-six mille cinq cent soixante-et-un Rand Sud-Africain (ZAR 646.561,-) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-134.988. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Gérard Lecuit en date du 26 novembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 6, le 3 janvier 2009.

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de Monsieur Laurent Forget, employé privé, demeurant à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter que:

(i) L'assemblée a été convoquée à cette date et heure par convocation envoyée à chaque associé par lettre recommandée le 21 janvier 2009.

Une copie de ces convocations a été remise aux membres du bureau de l'assemblée.

(ii) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social d'un montant de quarante-et-un mille trois cent douze Rand Sud-Africain (ZAR 41.312,-) pour le porter de son montant actuel de six cent quarante-six mille cinq cent soixante-et-un Rand Sud-Africain (ZAR 646.561,-) à un montant de six cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-treize Rand Sud-Africain (ZAR 687.873,-).

2 Émission, avec une prime d'émission d'un montant de deux cent quatre-vingt-trois mille huit cent trente-trois virgule quatre-vingt-cinq Rand Sud-Africain (ZAR 283.833,85), de quarante-et-un mille trois cent douze (41.312) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Rand Sud-Africain (ZAR 1,-) par part sociale.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission, par certains associés actuels de la Société (les "Souscripteurs") et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales, chaque fois par un apport en numéraire et constat de la réalisation de l'augmentation de capital.

4 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5 Divers.

(iii) Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des associés représentés, signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

(iv) Il résulte de ladite liste de présence que sur les six cent quarante-six mille cinq cent soixante-et-une (646.561) parts sociales représentant l'intégralité du capital de la société, une majorité des associés en nombre représentant au moins trois quarts du capital social de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour. La liste de présence signée par les associés présents à l'assemblée, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur restera annexée au présent acte.

Après délibération, les Associés ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-et-un mille trois cent douze Rand Sud-Africain (ZAR 41.312,-) pour le porter de son montant actuel de six cent quarante-six mille cinq cent soixante-et-un Rand Sud-Africain (ZAR 646.561,-) à un montant de six cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-treize Rand Sud-Africain (ZAR 687.873,-).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre, avec une prime d'émission d'un montant total de deux cent quatre-vingt-trois mille huit cent trente-trois virgule quatre-vingt-cinq Rand Sud-Africain (ZAR 283.833,85), quarante-et-un mille trois cent douze (41.312) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Rand Sud-Africain (ZAR 1,-) par part sociale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à compter du jour de la décision des associés décidant l'augmentation de capital proposée.

Souscription - Libération

Ensuite a comparu Monsieur Laurent Forget susmentionné, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de:

(i) Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV (EUROPE) L.P., agissant par son gérant Lehman Brothers Merchant Banking Associates IV (EUROPE) LP INC. agissant à son tour par son gérant Lehman Brothers Merchant Banking Europe Capital Partners Management LTD, une société constituée à Guernsey sous le numéro 45954, avec son siège social à Polygon Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HL, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey le 26 janvier 2009,

(ii) Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV L.P., un limited partnership du Delaware, enregistré sous le numéro LP 4203554, agissant par son associé commandité Lehman Brothers Merchant Banking Associates IV LP Inc., agissant lui-même par son associé commandité Lehman Brothers Merchant Banking Associates IV L.L.C., avec siège social au c/o

Lehman Brothers Inc., 399 Park Avenue, New York, New York 10022, États-Unis, en vertu d'une procuration donnée à New York le 29 janvier 2009,

(iii) Lehman Brothers Merchant Banking Capital Partners VI L.P., un limited partnership du Delaware, immatriculé sous le numéro 4373059, agissant par son associé commandité LB I Group Inc., une société du Delaware immatriculée sous le numéro 0789249 avec siège social au 1013 Centre Road, City of Wilmington 19805, County of New Castle, États-Unis, en vertu d'une procuration donnée à New York le 29 janvier 2009,

(iv) Lehman Brothers Merchant Banking Group VI L.P., un limited partnership du Delaware, immatriculé sous le numéro LP 4379609, agissant par son associé commandité LB I Group Inc., une société du Delaware immatriculée sous le numéro 0789249 avec siège social au 1013 Centre Road, City of Wilmington 19805, County of New Castle, États-Unis, en vertu d'une procuration donnée à New York le 29 janvier 2009,

(v) LBI Group Inc. une société du Delaware immatriculée sous le numéro 0789249 avec siège social au 1013 Centre Road, City of Wilmington 19805, County of New Castle, États-Unis, en vertu d'une procuration donnée à New York le 29 janvier 2009,

et

(vi) Lehman Brothers Merchant Banking Capital Partners VI (Europe) L.P., un limited partnership de droit anglais, immatriculé sous le numéro LP 12310, agissant par son gérant Lehman Brothers Merchant Banking Europe Capital Partners Management Ltd, une société constituée à Guernesey sous le numéro 45954, ayant son siège social à Polygon Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernesey, GY1 4HL, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 26 janvier 2009. (les "Souscripteurs").

Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte des Souscripteurs le nombre de parts sociales mentionné ci-après et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces parts sociales ainsi souscrites, avec paiement d'une prime d'émission, par des apports en numéraire (les "Apports"), dans les montants indiqués ci-après:

| Souscripteurs | Nombre de parts sociales | Valeur nominale (ZAR) | Prime d'émission (ZAR) | Apport (ZAR) |
|---|--------------------------|-----------------------|------------------------|--------------|
| Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV (EUROPE) LP..... | 28,312 | 28,312.- | 194,509.61 | 222,821.61 |
| Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV L.P. | 11,732 | 11,732.- | 80,602.90 | 92,334.90 |
| Lehman Brothers Merchant Banking Capital Partners VI L.P. | 156 | 156.- | 1,071.48 | 1,227.48 |
| Lehman Brothers Merchant Banking Group VI L.P. | 202 | 202.- | 1,390.55 | 1,592.55 |
| LB I Group Inc. | 303 | 303.- | 2,085.83 | 2,388.83 |
| Lehman Brothers Merchant Banking Capital Partners VI (Europe) L.P. | 607 | 607.- | 4,173.48 | 4,780.48 |
| TOTAL | 41,312 - | 41,312.- | 283,833.85 | 325,145.85 |

Les Apports représentent ainsi un apport d'un montant total de trois cent vingt-cinq mille cent quarante-cinq virgule quatre-vingt-cinq Rand Sud-Africain (ZAR 325.145,85).

Preuve de tels paiements a été fournie au notaire instrumentant et le montant de trois cent vingt-cinq mille cent quarante-cinq virgule quatre-vingt-cinq Rand Sud-Africain (ZAR 325.145,85) est à présent à la disposition de la Société.

Ensuite, les Associés ont décidé (i) d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements par les Souscripteurs, (ii) d'allouer les quarante-et-un mille trois cent douze (41.312) nouvelles parts sociales aux Souscripteurs tel que mentionné ci-dessus et (iii) de constater la réalisation de l'augmentation de capital.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés ont décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social (1^{er} paragraphe).** Le capital souscrit de la Société est fixé à six cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-treize Rand Sud-Africain (ZAR 687.873,-) divisé en six cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-treize (687.873) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Rand Sud-Africain (ZAR 1,-) chacune, toutes étant intégralement libérées."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges qui incombent à la Société des suites de l'augmentation de capital susmentionnée sont évalués à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, il ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: L. FORGET, L. SCHUMMER, M. MULLER et G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2009 LAC/2009/4749. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009029387/220/271.

(090032817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Cegelix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 11, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 94.938.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Pour: CEGELUX S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009029406/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05759. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Sorbatim S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8248 Mamer, 2, Op Paasseleck.

R.C.S. Luxembourg B 64.162.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Pour: SORBATIM S.à.r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009029409/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05769. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Timber One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.904.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le treize février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. ODESSA SECURITIES S.A., Société Anonyme, ayant son siège à Panama, Salduba Building, 53rd Street East,

ici représentée par Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 11 février 2009.

2. Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Guy HORNICK, ci-après nommé,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 11 février 2009.

3. Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "TIMBER ONE S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 3.000.000 (trois millions d'euros) qui sera représenté par 300.000 (trois cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 février 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en

nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2^{ème} jeudi du mois de mai à 9.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites comme suit par:

| Souscripteurs | Nombre d'actions | Montant souscrit et libéré en EUR |
|---|------------------|-----------------------------------|
| 1. ODESSA SECURITIES S.A., pré-désignée | 3.098 | 30.980 |
| 2. John SEIL, prénommé | 1 | 10 |
| 3. Guy HORNICK, prénommé | 1 | 10 |
| TOTAUX | 3.100 | 31.000 |

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Guy HORNICK, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Boulard, G. Hornick, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 février 2009. LAC/2009/6233. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009030795/9127/201.

(090034259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Société Civile Immobilière Famigroup, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg E 1.470.

—
DISSOLUTION

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10.02.2009

Présents: Marc Lambert, Karin Lambert, Françoise Lambert, Monique Lambert et Anne Lambert

1. Ordre du jour: Liquidation de la Société Civile Immobilière Famigroup

2. Compte rendu du 10.02.2009: Les associés de la Société Civile Immobilière Famigroup présents et précités ont décidé à l'unanimité de liquider la S.C.I. Famigroup immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le matricule no. E 1.470.

Les cinq associés ont rempli et signé les documents de liquidation à savoir Formulaire de Radiation et Formulaire de Réquisition téléchargés sur le site du RCSL Luxembourg.

Il a été également décidé que Madame Anne Lambert va entreprendre les démarches administratives nécessaires auprès du RCSL à Luxembourg.

Bonnert, le 12.02.2009. Cc Lambert Marc / Lambert Karin / Lambert Françoise / Lambert Monique / Lambert Anne.

Référence de publication: 2009029515/9979/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08852. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Sun Square S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 118, rue de Belvaux.
R.C.S. Luxembourg B 111.239.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Pour: SUN SQUARE S.à.r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009029411/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06565. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Restaurant Fridrici S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 118, rue de Belvaux.
R.C.S. Luxembourg B 73.928.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Pour: Restaurant Fridrici S.A R.L.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009029412/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06568. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Station Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 134.691.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée
générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 février 2009*

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029581/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05477. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Atelier de Précision Félix Zenner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 27.277.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Pour: ATELIER DE PRECISION FELIX ZENNER S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009029413/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06570. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Q9 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.356.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first day of the month of October.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

There appeared

Q9 Holdings LLC, a limited liability company, incorporated under the laws of Delaware on 16th July 2007, with registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 and registered with Secretary of State, Divisions of Corporations under number 4389527, represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy (which will remain annexed to the present deed to be registered therewith), being the sole shareholder of Q9 Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of the notary Maître Joseph Elvinger on 8th October, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The appearing party declared and requested the notary to record that:

I) The sole shareholder holds all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II) The agenda of the meeting was as follows:

Agenda

(I). To recompose the issued share capital of the Company by changing the currency of the Company's share capital, as well as the accounting currency of the Company, from Euro to Canadian Dollar and convert the issued share capital into Canadian Dollar at the exchange rate published by the European Central Bank as at 17 October 2008 being one Euro for 1.5936 Canadian Dollars so that the share capital amounts to nineteen thousand nine hundred and twenty Canadian Dollar (CAD 19,920), to amend the nominal value per share to one Canadian Dollar (CAD 1) and to reclassify the twelve thousand five hundred (12,500) shares of a nominal value of one Euro (€1) each into nineteen thousand nine hundred and twenty (19,920) shares of a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1) each.

(II). Consequential amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the currency change resolved upon item I of the agenda.

(III). Increase of the issued share capital of the Company from nineteen thousand nine hundred and twenty Canadian Dollars (CAD 19,920) to seven hundred and sixty-nine thousand nine hundred and twenty Canadian Dollars (CAD 769,920) by the issue of seven hundred and fifty thousand (750,000) new shares of a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each to be subscribed by the sole shareholder against the contribution in cash and full payment of an amount of seven hundred and fifty thousand Canadian Dollars (CAD 750,000); this amount being allocated to the share capital of the Company so that the issued share capital of the Company amounts to seven hundred and sixty-nine thousand nine hundred and twenty Canadian Dollars (CAD 769,920).

(IV). Consequential amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the capital increase resolved upon item III above.

Thereafter, the following decisions were taken by the sole shareholder:

First resolution

The sole shareholder resolved to recompose the issued share capital of the Company by changing the currency of the Company's share capital, as well as the accounting currency of the Company, from Euro to Canadian Dollar and to convert the issued share capital into Canadian Dollar at the exchange rate published by the European Central Bank as at 17 October 2008 being one Euro for one point five nine three six Canadian Dollars (CAD 1.5936) so that the share capital amounts to nineteen thousand nine hundred and twenty Canadian Dollar (CAD 19,920), to amend the nominal value per share to one Canadian Dollar (CAD 1) and reclassify the twelve thousand five hundred (12,500) shares of a nominal value of one Euro (€1) each into nineteen thousand nine hundred and twenty (19,920) shares of a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1) each.

Second resolution

As a result of the preceding conversion, the sole shareholder resolved to amend article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the decision taken under resolution (I) (subject to resolution III).

Third resolution

The sole shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from nineteen thousand nine hundred and twenty Canadian Dollars (CAD 19,920) to seven hundred and sixty-nine thousand nine hundred and twenty Canadian Dollars (CAD 769,920) by the issue of seven hundred and fifty thousand (750,000) new shares of a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each.

Thereupon the sole shareholder, Q9 Holdings LLC prenamed, subscribed and fully paid the new shares as set forth hereabove by the payment to the Company of an amount of seven hundred and fifty thousand Canadian Dollars (CAD 750,000).

Proof of the payment by the sole shareholder to the Company was shown to the undersigned notary.

The payment is allocated to the share capital of the Company for an amount of seven hundred and fifty thousand Canadian Dollars (CAD 750,000) so that the issued share capital of the Company amounts to seven hundred and sixty-nine thousand nine hundred and twenty Canadian Dollars (CAD 769,920) represented by seven hundred and sixty-nine thousand nine hundred and twenty (769,920) shares of a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1).

Fourth resolution

As a result of the preceding increase of the share capital, the sole shareholder resolved to amend article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the decision taken under resolution (III) of the agenda so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at seven hundred and sixty-nine thousand nine hundred and twenty Canadian Dollars (CAD_ 769,920) divided into seven hundred and sixty-nine thousand nine hundred and twenty (769,920) shares with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately four thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le vingt-et-unième jour du mois d'octobre.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu

Q9 Holdings LLC, une limited liability company constituée sous les lois du Delaware le 16 juillet 2007, ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Newcastle County, Delaware 19808 et inscrite auprès du Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 4389527, représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration (laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui), étant l'associé unique de Q9 Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 8 octobre 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial").

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) L'associé unique détient toutes les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II) L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

(I). Recomposition du capital social émis de la Société en changeant la devise du capital social de la Société, ainsi que la devise de la comptabilité de la Société, de l'Euro au Dollar Canadien et conversion du capital social émis en Dollars Canadiens au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne au 17 octobre 2008, étant d'un Euro pour 1,5936 Dollars Canadiens de sorte que le capital social soit d'un montant de dix-neuf mille neuf cent vingt Dollars Canadiens (CAD 19.920), modification de la valeur nominale par part sociale à un Dollar Canadien (CAD 1) et reclassement des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune en dix-neuf mille neuf cent vingt (19.920) part sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1) chacune.

(II). Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter le changement de devise tels que décidés au point I.

(III). Augmentation du capital social émis de la Société de dix-neuf mille neuf cent vingt Dollars Canadiens (CAD 19.920) à sept cent soixante-neuf mille neuf cent vingt Dollars Canadiens (CAD 769.920) par l'émission de sept cent cinquante mille (750.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1) chacune devant être souscrites par l'associé unique en contrepartie de l'apport en numéraire et du paiement intégral d'un montant de sept cent cinquante mille Dollars Canadiens (CAD 750.000), montant étant alloué au capital social de la Société de sorte que le capital social de la Société soit d'un montant de sept cent soixante-neuf mille neuf cent vingt Dollars Canadiens (CAD 769.920).

(IV). Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital telle que décidée au point III ci-dessus.

Ensuite, les résolutions suivantes ont été prises par l'associé unique:

Première résolution

L'associé unique a décidé de recomposer le capital social émis de la Société en changeant la devise du capital social de la Société, ainsi que la devise de la comptabilité de la Société, de l'Euro au Dollar Canadien et de convertir le capital social émis en Dollars Canadiens au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne au 17 octobre 2008, étant d'un Euro pour 1,5936 Dollars Canadiens de sorte que le capital social soit d'un montant de dix-neuf mille neuf cent vingt Dollars Canadiens (CAD 19.920), de modifier la valeur nominale par part sociale à un Dollar Canadien (CAD 1) et de reclasser les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune en dix-neuf mille neuf cent vingt (19.920) part sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1) chacune.

Deuxième résolution

En conséquence de la conversion qui précède, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise au point (I) de l'ordre du jour (sujet à la résolution III).

Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de dix-neuf mille neuf cent vingt Dollars Canadiens (CAD 19.920) à sept cent soixante-neuf mille neuf cent vingt Dollars Canadiens (CAD 769.920) par l'émission de sept cent cinquante mille (750.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1) chacune.

A la suite de quoi, l'associé unique, Q9 Holdings LLC, prénommé, a souscrit et entièrement libéré les nouvelles parts sociales tel que décrit ci-dessus par un paiement à la Société d'un montant de sept cent cinquante mille Dollars Canadiens (CAD 750.000).

Preuve du paiement par l'associé unique à la Société a été donnée au notaire soussigné.

Le paiement a été alloué au capital social de la Société pour un montant de sept cent cinquante mille Dollars Canadiens (CAD 750.000) de sorte que le capital social émis de la Société s'élève à sept cent soixante-neuf mille neuf cent vingt Dollars Canadiens (CAD 769.920) représenté par sept cent soixante-neuf mille neuf cent vingt (769.920) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise au point (III) de l'ordre du jour comme suit:

"Le capital social émis de la Société est fixé à sept cent soixante-neuf mille neuf cent vingt Dollars Canadiens (CAD 769.920) divisé en sept cent soixante-neuf mille neuf cent vingt (769.920) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution des associés de la manière requise pour la modification des présents statuts."

28480

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des résolutions qui précèdent sont estimés à quatre mille Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 octobre 2008. Relation: LAC/2008/43114. Reçu à 0,50%. Deux mille trois cent cinquante-quatre euros trente-quatre cents (2.354,34.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 07 NOV 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009029389/211/165.

(090032891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Arnet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 61.863.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Pour ARNET S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009029414/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06559. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Hammo GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.000.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 16 décembre 2008 que:

Mademoiselle Mimmi Carolina SÖDERLUND, demeurant à Esplanaden 6 mz, 1263 Copenhague, Danemark, a cédé les 800 parts sociales qu'elle détenait dans la société HAMMO GmbH, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, à la société à responsabilité limitée de droit danois Tilda ApS, ayant son siège social à Esplanaden 6 mz, 1263 Copenhague, Danemark, enregistrée au Central Business Register (CVR) sous le numéro 30 53 03 73.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société HAMMO GmbH en date du 22 décembre 2008 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société HAMMO GmbH est désormais détenu comme suit: Tilda ApS, ayant son siège social à Esplanaden 6 mz, 1263 Copenhague, Danemark: 800 parts sociales.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009029583/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01632. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Arnet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 61.863.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Pour ARNET S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009029416/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06557. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Hailey Investments Sp. z o.o. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 de la maison mère de Hailey Investments Sp. z.o.o. Luxembourg Branch, Hailey Investments Sp. z.o.o. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.02.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029417/5564/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07993. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Luxab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 87.696.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on January 23rd, 2009, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr. Arne BACKSTROM as director of the company until the next annual general meeting;
2. To re-elect Mr. Peter ENGELBERG and Mr. Gilles WECKER, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as directors of the company until the next annual general meeting;
3. To re-elect MODERN TREUHAND S.A., situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as the statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 23 janvier 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. Ré-élection de Mr. Arne BACKSTROM comme administrateur au conseil d'administration de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale;
2. Ré-élection de M. Peter ENGELBERG et de Mr. Gilles WECKER, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateurs au conseil d'administration de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale;

3. Ré-élection de MODERN TREUHAND S.A., située au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale;

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2009029558/1369/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05482. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Parker Hannifin Bermuda Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 235.483.100,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 113.245.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029419/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07716. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Tiger Holding Four Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.430.

In the year two thousand nine, on the ninth of January.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Holding Four Parent S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on March 7, 2007, amended by deed enacted on March 10, 2008, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 125 430.

The meeting is opened at 9 am and presided by Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the corporate capital by an amount of 105.- USD (one hundred five United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 5,276,075.- USD (five million two hundred seventy six thousand seventy five United States Dollars) to 5,276,180.- USD (five million two hundred seventy six thousand one hundred eighty United States Dollars) by the issue of 3 (three) new shares of class D having a par value of 35.- USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.

2. Amendment of article 8.1 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 105.- USD (one hundred five United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 5,276,075.- USD (five million two hundred seventy six thousand seventy five United States Dollars) to 5,276,180.- USD (five million two hundred seventy six thousand one hundred eighty United States Dollars) by the issue of 3 (three) new shares of class D having a par value of 35.- USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash.

Second resolution

After having stated that the other existing shareholders have waived their preferential subscription right, the meeting decides to admit to the subscription of the 3 (three) new shares:

Tiger Global Private Investment Partners IV, L.P. 3 shares

Intervention - Subscription - Payment

Tiger Global Private Investment Partners IV, L.P., (hereafter called "Tiger Global PIP IV, L.P.") a Cayman Islands limited partnership, acting through its general partner Tiger Global PIP Performance IV, L.P., acting through its general partner Tiger Global PIP Management IV, Ltd., all having their registered office at c/o Turner & Roulstone Management Ltd., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registration number TU-18459.

Declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

| Class D shares | USD |
|--------------------------------|---------------------|
| Tiger Global PIP IV, L.P. | <u>3</u> <u>105</u> |
| Total: | 3 105 |

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 105.-USD (one hundred five United States Dollars), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

The meeting decides to amend article 8.1 of the articles of association as follows:

"8.1. The Company's capital will be divided into redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company's capital is set at 5,276,180.- USD (five million two hundred seventy six thousand one hundred eighty United States Dollars) represented by 20,693 (twenty thousand six hundred ninety three) redeemable shares of class A, 1,597 (one thousand five hundred ninety seven) redeemable shares of class B, 1,528 (one thousand five hundred twenty eight) redeemable shares of class C, 1,891 (one thousand eight hundred ninety one) redeemable shares of class D, 39,116 (thirty nine thousand one hundred sixteen) redeemable shares of class E, 1,771 (one thousand seven hundred seventy one) redeemable shares of class F, 3,746 (three thousand seven hundred forty six) redeemable shares of class G, 1,539 (one thousand five hundred thirty nine) redeemable shares of class H, 11,269 (eleven thousand two hundred sixty nine) redeemable shares of class I, 8,112 (eight thousand one hundred twelve) redeemable shares of class J, 19,743 (nineteen thousand seven hundred forty three) redeemable shares of class K, 7,455 (seven thousand four hundred fifty five) redeemable shares of class L, 30,848 (thirty thousand eight hundred forty eight) redeemable shares of class M and 1,440 (one thousand four hundred forty) redeemable shares of class N, of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 9.30 am.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf janvier.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Tiger Holding Four Parent S.à. r.l.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 7 mars 2007, les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 10 mars 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 125 430.

L'assemblée est ouverte à 9 heures et présidée par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 105,- USD (cent cinq Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 5.276.075.- USD (cinq millions deux cent soixante seize mille soixante quinze Dollars US) à 5.276.180.- USD (cinq millions deux cent soixante seize mille cent quatre vingt Dollars US) par l'émission de 3 (trois) nouvelles parts sociales rachetables de classe D d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

2.- Modification des articles 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 105,-USD (cent cinq Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 5.276.075.-USD (cinq millions deux cent soixante seize mille soixante quinze Dollars US) à 5.276.180.-USD (cinq millions deux cent soixante seize mille cent quatre vingt Dollars US) par l'émission de 3 (trois) nouvelles parts sociales rachetables de classe D d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution

Après avoir pris acte du fait que deux actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, l'assemblée décide d'admettre à la souscription les 3 (trois) nouvelles parts sociales rachetables comme suit:

Tiger Global Private Investment Partners IV, L.P. 3 parts sociales

Intervention - Souscription - Paiement

- Tiger Global Private Investment Partners IV, L.P., (ci-dessous dénommé "Tiger Global PIP IV, L.P.") un Limited Partnership des Cayman Islands, représenté par son "general partner" Tiger Global PIP Performance IV, L.P., représenté par son "general partner" Tiger Global PIP Management IV, Ltd., tous ayant leur siège social à Turner & Roulstone Management Ltd., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, numéro TU-18459.

Représenté par Maître Catherine Dessoy, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, suivant des procurations sous seing privé,

ont déclaré souscrire 3 (trois) nouvelles parts sociales rachetables, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

| | | |
|-------------------------------------|---|-----|
| Tiger Global PIP IV, L.P. | 3 | 105 |
| Total: | 3 | 105 |

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 105,- USD (cent cinq Dollars US), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 8.1 des statuts comme suit:

"8.1. Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 5.276.180.- USD (cinq millions deux cent soixante seize mille cent quatre vingt Dollars US), représenté par 20.693 (vingt mille six cent quatre vingt treize) parts sociales rachetables de classe A, 1.597 (mille cinq cent quatre vingt dix sept) parts sociales rachetables de classe B, 1.528 (mille cinq cent vingt huit) parts sociales rachetables de classe C, 1.891 (mille huit cent quatre vingt onze) parts sociales rachetables de classe D, 39.116 (trente neuf mille cent seize) parts sociales rachetables de classe E, 1.771 (mille sept cent soixante et onze) parts sociales rachetables de classe F, 3.746 (trois mille sept cent quarante six) parts sociales rachetables de classe G, 1.539 (mille cinq cent trente neuf) parts sociales rachetables de classe H, 11.269 (one mille deux cent soixante neuf) parts sociales rachetables de classe I, 8.112 (huit mille cent douze) parts sociales rachetables de classe J, 19.743 (dix neuf mille sept cent quarante trois) parts sociales rachetables de classe K, 7.455 (sept mille quatre cent cinquante cinq) parts sociales rachetables de classe L, 30.848 (trente mille huit cent quarante huit) parts sociales rachetables de classe M et 1.440 (mille quatre cent quarante) parts sociales rachetables de classe N, ayant une valeur nominal de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune."

28485

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 janvier 2009. Relation: LAC/2009/13234. Reçu soixante quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009029418/211/159.

(090032600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Reserve Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.323.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

GEDAR S.A., ayant son siège social au 80, Broad Street, Monrovia, Liberia,

«le mandant»

Ici représenté par Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«le mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandant, représenté comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme RESERVE INVESTISSEMENT S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 132.323, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2525 du 7 novembre 2007.

2. Que le capital social de la société RESERVE INVESTISSEMENT S.A. s'élève actuellement à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions de EUR 10 (dix euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant est le propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société RESERVE INVESTISSEMENT S.A.

4. Que le mandant, en tant qu'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que l'activité de la société RESERVE INVESTISSEMENT S.A. a cessé; que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'en sa qualité de liquidateur il réglera tout le passif, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

6. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société.

7. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Compagnie Fiduciaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. HORNICK, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51926. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009029454/211/44.

(090032575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Ball Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.593.

Les comptes annuels pour la période du 31 août 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029421/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07719. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Resco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 28.886.

Le Bilan au 31 août 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

M. CROISÉ.

Référence de publication: 2009029422/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03842. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Babcock & Brown Z Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 122.020.

Extrait suite aux changements de gérants

Par la résolution de l'actionnaire unique du 09 février 2009, l'actionnaire a décidé:

- d'accepter la démission de Nicolas Comes, né le 30 juin 1948 à Luxembourg domicilié professionnellement Zone Industrielle Bombicht à Niederanven L-6947 Luxembourg, en tant que gérant de la Société,
- d'accepter la démission de Yves Elsen, né le 04 mars 1958 à Luxembourg domicilié professionnellement au 5 rue de l'Eglise L-1458 Luxembourg, en tant que gérant de la Société,
- d'accepter la démission de Pascal Marty né le 12 juillet 1969 à Narbonne (France) domicilié professionnellement au 21, Boulevard de la Madeleine, F-75001 Paris, en tant que gérant de la Société;
- d'accepter la démission de Mark Dunstan, né le 11 février 1962 à Melbourne (Australie) domicilié professionnellement au 4 rue Alphonse Weicker L-2721 Luxembourg, en tant que gérant de la Société;
- d'accepter la démission de Neil Lewis, né le 25 janvier 1962 à Johnstone (UK) domicilié professionnellement au 5 Aldermanbury Square, 15th Floor EC2V 7HR Londres, en tant que gérant de la Société;
- d'accepter la démission de Martin Rey né le 23 février 1957 à Aachen (Allemagne) domicilié professionnellement au Maximilianstrasse 13, Maximilianhofe D-80539 Munich en tant que gérant de la Société;

- de nommer la société BGP Investment S.à r.l. ayant son siège social au 4 rue Alphonse Weicker L-2721 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS B 97.795, en tant que gérant de la Société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

Luxembourg, le 20 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029616/6765/28.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08142. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Rental Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Zone Artisanale Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 65.302.

Le Bilan au 31 août 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Marc PONCÉ

Administrateur

Référence de publication: 2009029424/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03835. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

SOLUCARE S.A., Société luxembourgeoise de conception, d'administration, de recherches et d'études, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 40.040.

Le Bilan au 31 août 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Marc PONCÉ

Administrateur

Référence de publication: 2009029425/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03830. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Imprimerie Fr. Faber, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 22.529.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 janvier 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 72 du 9 mars 1985.

- Dernière modification des statuts par acte notarié de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 150 du 5 février 2004.

Il résulte d'une lettre adressée à la Direction de l'Imprimerie Fr. Faber en date du 29 mai 2008 que Monsieur Vincent ULENS, directeur de société, demeurant à L-2542 Luxembourg, 192, rue des Sources, a démissionné de sa fonction de directeur avec effet au 30 juin 2008.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 19 décembre 2008 que les personnes suivantes ont été nommées membres du comité de direction:

- Monsieur Roger WAGNER, demeurant à L-4946 BASCHARAGE, 3, rue Pierre Schutz, directeur général.

- Monsieur Simon TRUFELLI, demeurant à L-1145 LUXEMBOURG, 10, rue des Aubépines, directeur commercial.

Ces mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 13 février 2009.

Pour la société *IMPRIMERIE FR. FABER*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2009029543/687/25.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05813. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

System Trading International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 7.972.200,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 79.774.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Bart Zech / Oslas Salomon Lilian.

Référence de publication: 2009029427/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08350. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Martin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.064.

In the year two thousand and nine, on the twentieth of January.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

There appeared:

Baia dei Saraceni S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, and having its registered office at Piazza Missori 3 Milano, recorded with the Camera di Commercio Industria Artigianato Agricoltura of Milan, Italy under number 03759570108,

here represented by Ms Angélique Badot, LL.M., residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 19 January 2009.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Martin S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 127.064, incorporated pursuant to a notarial deed dated 30 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 14 June 2007, number 1157 (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, deliberates on the following agenda:

Agenda

1. Approval of the transfer of the seat of central administration and the domicile of the Company to Italy, and change of nationality;
2. Approval of the transfer of the registered office of the Company to Milan, Italy at Piazza Missori 3;
3. Approval and adoption of a new corporate denomination and new articles of association of the Company in order to comply with the relevant provisions of the Italian Civil Code and any other applicable laws of Italy;
4. Acceptance of the resignation of current managers and appointment of new managers of the Company;
5. Miscellaneous.

The sole shareholder then takes the following resolutions:

First resolution:

In accordance with article 199 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter "the Law"), the sole shareholder unanimously resolves to transfer the place of effective management and seat of central administration ("siège de l'administration centrale") of the Company to Italy. On the basis of articles 2 and 159 of the

Law, the sole shareholder thus decides to change the jurisdiction and the nationality of the Company from Luxembourg to Italy. This resolution shall be effective upon the condition precedent of the recording of the Company at the Camera di Commercio Industria Artigianato Agricoltura of Italy (the "Effective Date"). Said transfer of the place of effective management and seat of central administration of the Company to Italy will not result in the Company ceasing to exist, nor will it result in the formation of a new entity, as the Company will continue its existence as a company governed by the laws of Italy from a legal and tax perspective.

Second resolution:

The sole shareholder further decides to transfer the registered office of the Company from L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand-Duchy of Luxembourg, to Piazza Missori 3, 20123 Milan, Italy c/o Studio Schiaffino, Scorza Azzarà, Strazzeri, as of the Effective Date.

Third resolution:

The sole shareholder further decides to change the corporate denomination to Marlia S.r.l., and to adopt new articles of incorporation (Statuto) of the Company.

The Company shall continue to have financial periods corresponding to the calendar year, thus ending on December 31st of each year. The sole shareholder notes that the share capital of the Company has been fully subscribed and paid in and that it has made no losses, as evidenced to the notary by interim financial statements as at 20 January 2009.

A copy of the new articles of incorporation of the Company will remain attached to this deed to be filed at the same time.

For the purpose of registering the Company with the Camera di Commercio Industria Artigianato Agricoltura of Milan, Italy, the sole shareholder approves the new corporate denomination and the new articles of incorporation of the Company, and resolves to adopt the articles of incorporation of the Company replacing the current articles of the Company in their entirety upon the Effective Date.

Fourth resolution:

The sole shareholder decides to accept the resignation of the following managers of the Company:

- Mr Nasr Benoît, effective as of the Effective date;
- Mr Dauphin Jean-Christophe, effective as of the Effective date;
- Mr Speecke Carl, effective as of 20 January 2009 at midnight; and,
- Mr Serbini Stefano, effective as of the Effective date.

The sole shareholder hereby further resolves to proceed to the appointment of the following persons as new managers of the Company, effective as of the Effective Date for an unlimited duration:

- Ms Boero Andreina, born on March 20, 1944, in Rapallo, Italy, residing at 4/7 via Roma, Genova, Italy;
- Ms Cavalleroni Boero Cristina, born on January 9, 1967, in Genova, Italy, residing at 19/15 via Giuseppe Macaggi, Genova, Italy;
- Ms Badino Maria Teresa, born on February 17, 1941, in Genova, Italy, residing at 24, via Beata Vergine Delle Grazie, Rocca Grimalda (Alessandria), Italy;
- Mr Iacone Giampaolo, born on February 19, 1955, in Genova, Italy, residing at 7/7, via Tommaso Campanella, Genova, Italy;

As a consequence, the board of managers shall be composed as of the Effective Date of:

- Ms Boero Andreina;
- Mr Carcassi Giuseppe;
- Ms Cavalleroni Boero Cristina;
- Ms Badino Maria Teresa; and
- Mr Iacone Giampaolo.

The sole shareholder hereby resolves that Ms Boero Andreina shall be appointed as President of the board of directors as of the Effective Date.

Fifth resolution:

Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder hereby grants all powers to Mr Giuseppe Carcassi to complete any further legal documentation necessary in order to comply with the relevant Italian legislation.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the above-appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary this deed.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt janvier.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Baia dei Saraceni S.p.A., une société constituée sous les lois de l'Italie, ayant son siège social à Piazza Missori 3 Milan, inscrite à la Camera di Commercio Industria Artigianato Agricoltura de Milan, Italie sous le numéro 03759570108; dûment représentée par Madame Angélique Badot, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 janvier 2009.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Martin S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 127.064, constituée suivant acte notarié en date du 30 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 juin 2007, numéro 1157 (ci après la "Société").

La comparante, représentant l'entièreté du capital social, délibère sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du transfert du siège de l'administration centrale et du domicile de la Société en Italie et changement de nationalité;

2. Approbation du transfert du siège social de la Société à Milan, Italie, à Piazza Missori 3 Milan;

3. Approbation et adoption d'une nouvelle dénomination sociale et de nouveaux statuts de la Société afin de se conformer aux dispositions applicables du Code Civil Italien et à toutes autres lois italiennes applicables;

4. Acceptation de la démission de gérants actuels et nomination de nouveaux gérants de la Société;

5. Divers.

L'associé unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution:

Conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), l'associé unique décide de transférer le lieu de la gestion effective et du siège de l'administration centrale de la Société de Luxembourg en Italie. Sur base des articles 2 et 159 de la Loi, l'associé unique décide de changer la juridiction et la nationalité de la Société du Luxembourg en Italie. Cette décision sera effective sous la condition suspensive de l'inscription de la Société à la Camera di Commercio Industria Artigianato Agricoltura d'Italie (la "Date Effective"). Ledit transfert de la gestion effective et du siège de l'administration centrale de la Société en Italie n'aura pas pour effet la dissolution de la Société, ni la formation d'une nouvelle entité, dans la mesure où la Société poursuivra son existence en tant que société soumise aux lois italiennes d'un point de vue juridique et fiscal.

Deuxième résolution:

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand-Duché de Luxembourg, à Studio Schiaffino, Scorza Azzarà, Strazzeri Piazza Missori 3, 20123 Milan, Italie c/o Studio Schiaffino, Scorza Azzarà, Strazzeri, à la Date Effective.

Troisième résolution:

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en Marlia S.r.l., et d'adopter de nouveaux statuts (Statuto),

La Société conservera une année sociale correspondant à l'année calendrier, et se clôturant ainsi au 31 décembre de chaque année. L'associé unique constate que le capital social a été intégralement souscrit et entièrement libéré, et que la Société n'a pas subi de pertes, tel que cela est démontré au notaire instrumentant par un bilan intérimaire au 20 janvier 2009.

Une copie desdits statuts restera annexée aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Pour les besoins de l'inscription de la Société auprès du Camera di Commercio Industria Artigianato Agricoltura, l'associé unique approuve la nouvelle dénomination sociale et les nouveaux statuts de la Société, et décide d'adopter les nouveaux statuts de la Société remplaçant les statuts actuels de la Société dans leur entièreté à la Date Effective.

Quatrième résolution:

L'associé unique décide d'accepter la démission des gérants suivants:

- Monsieur Nasr Benoît, avec effet à la Date Effective;

- Monsieur Dauphin Jean-Christophe, avec effet à la Date Effective;
- Monsieur Speecke Carl, avec effet au 20 janvier 2009 minuit; et,
- Monsieur Serbini Stefano, avec effet à la Date Effective.

L'associé unique décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet à la Date Effective pour une durée indéterminée:

- Madame Boero Andreina, née le 20 mars 1944, à Rapallo, Italie, domiciliée au 4/7 via Roma, Gènes, Italie;
- Madame Cavalleroni Boero Cristina, née le 9 janvier 1967, à Genova, Italie, domiciliée au 19/15 via Giuseppe Macaggi, Gènes, Italie;
- Madame Badino Maria Teresa, née le 17 février 1941, à Genova, Italie, domiciliée au 24, via Beata Vergine Delle Grazie, Rocca Grimalda (Alessandria), Italie;
- Monsieur Iacone Giampaolo, né le 19 février 1955, à Genova, Italie, domicilié au 7/7, via Tommaso Campanella, Gènes, Italie;

En conséquence, le conseil de gérance sera composé comme suit à la Date Effective:

- Madame Boero Andreina;
- Monsieur Carcassi Giuseppe;
- Madame Cavalleroni Boero Christina;
- Madame Badino Maria Teresa; et
- Monsieur Iacone Giampaolo.

L'associé unique décide de nommer Madame Boero Andreina en tant que président du conseil de gérance à partir de la Date Effective.

Cinquième résolution:

Suite aux résolutions ci-dessus, l'associé unique confère à Monsieur Giuseppe Carcassi tous pouvoirs afin de compléter toute autre documentation légale nécessaire afin de se conformer aux dispositions légales italiennes pertinentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, date qu'en en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BADOT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 janvier 2009. LAC/2009/2423. Reçu soixante quinze euros €75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009029429/7241/176.

(090032524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

**SGAM AI Hudson, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. SGAM AI MSA Series).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.392.

Le Bilan 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Pour SGAM AI HUDSON
(Anc. SGAM MSA SERIES)
EURO-VL Luxembourg S.A.
LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009029430/3451/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07854. - Reçu 102,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

**BCS, Business Consulting Services, Société à responsabilité limitée,
(anc. Blanchisserie de la Sûre S.à.r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 116.142.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux janvier,
Pardevant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Sébastien THIBAL, employé privé, né à Perpignan (France), le 21 février 1976, demeurant à L-9233 Diekirch, 14, avenue de la Gare,

ici représenté par Maître Nicolas RENTZ, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 19 janvier 2009, laquelle procuration après été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "BLANCHISSERIE DE LA SÛRE, S. à r. l.", avec siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 3 F, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 116 142, dont il détient l'intégralité des parts sociales.

II.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 20 avril 2006, publié au Mémorial C, numéro 1329 du 10 juillet 2006.

III.- Que le capital social de la société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-€) divisé en CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-€) chacune.

IV.- Qu'ensuite l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de prendre les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social et de donner dorénavant à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, au Luxembourg et à l'étranger:

Toutes prestations de services en général, de consultance, d'assistance administrative, financière et techniques.

L'activité d'agent ou de mandataire commercial et industriel.

Elle pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toutes origines, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de change la dénomination sociale en BCS, BUSINESS CONSULTING SERVICES et de donner dorénavant à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société aura la dénomination de "BCS, BUSINESS CONSULTING SERVICES"

Troisième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-8832 Rombach-Martelange, 3F, route d'Arlon à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-Rue et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5. Al. 1^{er}.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Quatrième résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Bernard RULENS, comme gérant de la société et nomme gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Sébastien THIBAL, prénommé.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Rentz, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 JAN. 2009. Relation: LAC / 2009 / 3084. Reçu€ 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009029435/212/63.

(090032696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

P.P.I.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 70.405.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2009029431/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06635. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

B-Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 4, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 136.840.

L'an deux mil neuf, le vingt-trois

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Madame Barbara JACOB, née à Mouscron (Belgique), le 05 avril 1976, demeurant à B- 8510 Courtrai, 13, Rodenburgstraat

Ici représentée par Monsieur Philippe HOGÉ, comptable, demeurant à Doncols

En vertu d'une procuration sous seing privé, dressée à Doncols, le 23 janvier 2009, laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et le comparant, restera ci-annexée.

Laquelle comparante, a exposé au notaire:

- que la société "B-Square S.à r.l." a été constituée suivant acte reçu par le Notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, le 28 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 830 du 04 avril 2008

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 136.840,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-€),

- que la comparante est la seule associée représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "B-Square S.à r.l." avec siège social à L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite la comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises sur l'ordre du jour:

Première résolution

La comparante décide d'élargir l'objet social de la société en ajoutant le paragraphe suivant à l'article 2 in fine des statuts:

" **Art. 2. (in fine).** La société peut également être un intermédiaire commercial."

Seconde résolution La comparante décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à L-4303 Esch-sur-Alzette, 4, rue des Remparts et modifie en conséquence l'article 5 alinéa 1 des statuts comme suit:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er})**. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette."

Troisième résolution

La comparante, Madame JACOB, prénommée, démissionne de son poste de gérante unique de la société et nomme en ses lieu et place

- un gérant technique en la personne de Monsieur Daniel TIMMERMANS, délégué commercial, né à Dilbeek (Belgique), le 26 novembre 1954, demeurant à B-1770 Liedekerke, 247, Opperstraat

- un gérant administratif en la personne de Monsieur Emmanuel BONNET, architecte, né à Croix (Belgique), le 16 avril 1974, demeurant à B-Kortrijk, 13, rue Rodenburgstraat

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 900.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Hoge, E. Bonnet, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 28 janvier 2009 - WIL/2009/73 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 10 février 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009029434/2724/52.

(090032925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Jalpara Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 113.968.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the thirtieth of December

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Ms Fiona Finnegan, professionally residing in Luxembourg.

"the proxy"

acting as a special proxy of Mr. Peder Johnson, residing at 4, Chemin de Tene, 1272 Genolier, Switzerland.

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme "Jalpara Holding S.A.", having its head office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 113.968, has been incorporated by deed enacted on the 13th of December 2005, published in the Mémorial C number 855 of the 29th April 2006.

II.- That the subscribed share capital of the société anonyme "Jalpara Holding S.A." amounts currently to thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-), represented by one thousand (1,000) shares having a par value of thirty one Euros (EUR 31.-) each, 25 % paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Jalpara Holding S.A."

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator takes over, as liquidator, the wiping out of the known or unknown liabilities and commitments of the company, which must be terminated before any appropriation whatsoever of the assets to its own person as sole shareholder.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of directors, statutory auditor and managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mlle Fiona Finnegan demeurant professionnellement à Luxembourg.

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de M. Peder Johnson, demeurant à 4, Chemin de Tene, 1272 Genolier, Suisse.

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "Jalpara Holding S.A.", ayant son siège social à 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 113.968, a été constituée suivant acte reçu le 13 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 855 du 29 avril 2006.

II.- Que le capital social de la société anonyme "Jalpara Holding S.A." prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille Euros (EUR 31.000), représentés par mille (1.000) actions de trente et un Euros (EUR31), chacune libérée à hauteur de 25%.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Jalpara Holding S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. FINNEGAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2009. Relation: LAC/2009/120. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 JAN. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009030071/211/82.

(090033738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Hailey Investments Sp. z o.o. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 de la maison mère de Hailey Investments Sp. z.o.o. Luxembourg Branch, Hailey Investments Sp. z.o.o. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.02.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029447/5564/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07990. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Steemetzerei Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9709 Clervaux, 28, route de Marnach.

R.C.S. Luxembourg B 144.881.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le douze février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

a comparu:

Monsieur Pascal CORDIER, entrepreneur de constructions, demeurant à L-9709 Clervaux, 28, route de Marnach, né le 12 juin 1967 à Steinfort (matr. 1967 06 12 336),

lequel comparant a arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a décidé de constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "STEEMETZEREI SARL".

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Clervaux. Il pourra être transféré en toute autre localité de cette Commune par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la construction immobilière, l'achat, la vente et la location immobilière ainsi que l'établissement d'expertises immobilières en tout genre, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2009.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-€) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, entièrement souscrit et libéré par le comparant prénommé. Ces parts ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

En raison de ces apports, les parts sociales de la société, représentant une valeur de cent vingt-cinq euros (125.-) chacune, sont attribuées à Monsieur Pascal CORDIER, prénommé.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés représentant au moins les trois quarts (3/4). Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant. Ils doivent l'exercer endéans les six mois à partir du jour de la dénonciation sous peine de forclusion.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales jusqu'à ce que ce fonds ait atteint 10% du capital social;
- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, le comparant se réfère aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cents euros (EUR 900.-).

Assemblée générale extra-ordinaire

Et de suite, le comparant sus-nommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-9709 Clervaux, 28, route de Marnach.
2. Est nommé gérant de la société Monsieur Pascal CORDIER, prénommé.
3. Le gérant est habilité à engager en toutes circonstances la société par sa seule signature.
4. Le mandat ainsi conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. CORDIER, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 13 février 2009. DIE/2009/1655. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME.

Ettelbruck, le 25 février 2009.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2009029443/4917/73.

(090032518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Paramount US Real Estate Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.338.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the eighteen day of December.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

there appeared:

"Paramount Development and Investment, Inc.", a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1633 Broadway, Suite 1801, NY 10019,

here represented by Ms. Marie-Christine Turbang, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a power-of-attorney given in New York, USA, on 11 November 2008 signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary and which will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party acting in its capacity as sole shareholder of the company PARAMOUNT US REAL ESTATE FUND (the "Company"), has requested the undersigned notary to document the following:

I.- That the appearing party is the sole shareholder of the Company incorporated pursuant to a notarial deed, on October 7, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1019 of October 13, 2004 and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, under the number B 103338; the articles of

incorporation of the Company have been amended by a notarial deed, on January 28, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°177 of February 26, 2005.

II.- That the Company has issued five (5) shares with no par value.

III.- That the appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- That the appearing party, as sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate dissolution and liquidation of the Company and to appoint as liquidator ""Paramount Development and Investment, Inc.", named above.

V.- That the appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and that the liquidation of the Company is thus terminated without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company, as if it had always been its own.

VI.- That as a consequence of such liquidation full discharge is granted to the directors and to the statutory auditor for the carrying out of their mandate up to the date of this deed and the Company is dissolved.

VII.- That the shareholder's register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

IX.- That the appearing party commits itself to pay the cost of the present deed.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with US notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Par devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Paramount Development and Investment, Inc.", une société constituée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 1633 Broadway, Suite 1801, NY 10019,

représentée aux fins des présentes par Mademoiselle Marie-Christine Turbang, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à New York, USA, le 11 novembre 2008, laquelle est signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la société "PARAMOUNT US REAL ESTATE FUND" (la "Société"), a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I.- Que le comparant est l'unique actionnaire de la Société constituée suivant acte notarié du 7 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1019 du 13 octobre 2004 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103 338; les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié du 28 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 177 du 26 février 2005.

II.- Que la Société a émis cinq (5) actions sans valeur nominale.

III.- Que le comparant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le comparant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société déclare expressément procéder à la dissolution immédiate et à la liquidation de la Société et nommer "Paramount Development and Investment, Inc." liquidateur de la Société.

V.- Que le comparant déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux, comme si ceux-ci avaient toujours été les siens.

VI.- Que par suite de cette liquidation décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au réviseur indépendant de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de cet acte et que la Société est dissoute.

VII.- Que le registre des actionnaires de la Société dissoute est annulé.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au dernier siège social de la Société.

IX.- Que le comparant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M-C. TURBANG, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51551. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009030235/211/89.

(090033618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Belgravia European Properties Holding 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 125.860.

—
RECTIFICATIF

des comptes enregistrés le 05/11/2008 sous la référence CW01636
et déposés au RCS le 10/11/2008 sous la référence L080164484.06

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009029452/833/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08144. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Sanmina-SCI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 84.071.

Le Bilan et l'affectation des résultats au 27 septembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Sanmina-SCI (Luxembourg) S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent de domiciliation

Signatures

Référence de publication: 2009029463/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08311. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Camilla International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.301.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/02/2009.

Pour Camilla International S.A.
Luxembourg International Consulting S.A.
Signature

Référence de publication: 2009029453/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06824. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Morgan Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 108.023.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029455/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06877. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Bowden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.805.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009029450/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08337. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

TLU International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 109.506.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029457/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06875. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

D'Frenn vun der Huser Bauerekiirmes asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9808 Hosingen, 8, Am Graf.

R.C.S. Luxembourg F 7.887.

—
STATUTS

Titre 1^{er} - Dénomination, But, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association sans but lucratif est dénommée: D'Frenn vun der Huser Bauerekürmes asbl

Art. 2. Le siège de l'association est établi à L-9808 Hosingen am Graf 8.

Art. 3. La durée de l'a.s.b.l D'Frenn vun der Huser Bauerekürmes est illimitée. Il est crée une association sans but lucratif, sous les points de vue strictement neutres en matière politique et religieuse.

Son but principal est d'organiser chaque année une Kermesse Rurale à Hosingen dit: HUSER BAUEREKIIMES, et de supporter ainsi avec le bénéfice de cette fête culturelle, tous les clubs et associations de la Commune de Hosingen qui y participent activement

Titre 2^{ème} - Membres

Art. 4. Le Comité de l'a.s.b.l D'Frenn vun der Huser Bauerekiirmes comprendra un Minimum de 5 membres.

Titre 3^{ème} - Trésor

Art. 5. Le budget de l'asbl D'FRENN VUN DER HUSER BAUEREKIIRMES est alimenté par sponsoring, des subsides éventuels de divers ministères, des subsides communaux, des billets d'entrée, de la vente de lots de tombola et de toutes les recettes dont l'asbl peut bénéficier conformément à la loi et à ses statuts.

Art. 6. Toutes les recettes et dépenses de l'asbl sont gérées via les comptes au CCPL et BCCE.

Titre 4^{ème} - Assemblées

Art. 7. Une assemblée générale ordinaire, avec présentation du bilan d'activité et financière aura lieu une fois par an.

Art. 8. Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée chaque fois que le comité le juge nécessaire, ou qu'un tiers des membres actifs au moins exigent une assemblée générale extraordinaire en adressant la demande par lettre écrite au Président avec indication d'ordre de jour.

Art. 9. Les convocations aux assemblées se feront au moins 8 jours à l'avance aux différents membres en indiquant l'ordre de jour.

Art. 10. Les statuts de l'association peuvent être modifiés à chaque assemblée générale sous forme de proposition écrite par le comité. Les nouveaux statuts sont acceptés à la simple majorité des voix des membres actifs présents par vote secret.

Titre 5^{ème} - Administration

Art. 11. Le comité représente Pasbl en matière de gestion et d'administration.

Art. 12. Le comité se compose de cinq membres au moins, et de 9 personnes maximum.

Art. 13. Les membres du comité sont nommés pour 1 an et sont rééligibles. En cas de démission d'un membre du comité, le comité peut nommer un remplaçant provisoire.

L'assemblée générale suivante statuera sur la démission et élira un remplaçant.

Art, 14. Les décisions au sein du comité sont prises à la simple majorité des voix des membres présents.

En cas de parité, la voix du Président est prépondérante.

Art. 15. L'exclusion d'un membre ou la révocation d'un membre du comité ne peut être prononcée par le comité ou après convocation de l'intéressé, entendu de ses arguments.

Art. 16. Les documents de l'asbl D'FRENN VUN DER HUSER BAUEREKIIRMES doivent porter la signature soit; du Président, Vice-président du Trésorier ou du Secrétaire.

Les documents financiers doivent porter la signature du Président et celle du Trésorier.

Art. 17. Un règlement interne rédigé par le comité existe pour le bon fonctionnement du club.

Titre 6^{ème} - Démission / Exclusion

Art. 18. Tout membre a la possibilité de se retirer de l'association en adressant sa démission écrite au Président.

Art. 19. Chaque membre peut être exclu de l'asbl après avoir reçu son troisième avertissement par le comité ou après avoir commis une faute grave.

Art. 20. Les membres démissionnaires ou exclus ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur le patrimoine, ni sur les cotisations payées et doivent redonner tout matériel et vêtements reçus gratuitement par l'asbl.

Titre 7^{ème} - Divers

Art. 21. L'exercice de l'asbl D'FRENN VUN DER HUSER BAUEREKIIRMES commence le 1^{er} janvier et termine le 31 décembre.

Art. 22. La dissolution de l'asbl ne peut être prononcée que par l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, se composant au moins de 50 % des membres actifs présents.

Art. 23. En cas de dissolution de l'asbl, l'actif sera cédé à une association d'utilité publique.

Art. 24. Pour tout cas non réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994 ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Membres du conseil d'administration

Président:

Georges Wohlfort, Sam Grauf - L9808 Hosingen

Vice Président:

Wagener Jean Marie 12 cité Meilehen L-9807 Hosingen

Secrétaire:

Jans Claude 20 Hauptstroos L-9835 Hoscheid

Trésorier:

Thielen Jenny 4 cité Meilchen L-9807 Hosingen

Bingen Michel 7 Résidence Op der Héi L-9806 Hosingen

Wagner Philippe 1 Duurchfaart L-9808 Hosingen

Heinen Jacques Haaptstrooss 5 L-9806 Hosingen

Gierens Nico, Haaptstrooss 34 L-9839 Rodershausen

Référence de publication: 2009029815/801099/78.

Enregistré à Diekirch, le 27 février 2009, réf. DSO-DB00282. - Reçu 243,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090033606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Mangon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 106.225.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MANGON INVESTMENTS S.A.

Christophe Blondeau / Romain Thillens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009029458/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07956. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090032370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Tivolex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 113.421.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TIVOLEX S.A.

Fidalux S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009029459/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07953. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Airinn S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 144.930.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée Management S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.489, ici représentée Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 février 2009;

2) La société à responsabilité limitée Manager S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.614, ici représentée Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 février 2009.

Lesquelles procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Airinn S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire,

du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société a également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à soixante mille euros (EUR 60.000,-) divisé en six cents (600) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 9.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.
Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

| | |
|--|-----|
| 1) Management S. à r.l., préqualifiée, Trois cents actions | 300 |
| 2) Manager S. à r.l., préqualifiée, Trois cents actions | 300 |
| Total: six cents actions | 600 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de soixante mille euros (60.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents (1.500,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un(1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, né à Berchem (Belgique) le 28 janvier 1965, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;
 - b) Madame Geneviève DUMONT, expert-comptable, née à Liège (Belgique) le 15 avril 1967, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;
 - c) Director S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.613.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

LUXFIDUCIA, S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.529.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2012.
- 5) Le siège de la Société est fixé à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Van Hoek et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 février 2009. Relation: LAC/2009/7148. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009030798/5770/146.

(090034841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Hankir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 71.293.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HANKIR S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009029461/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07220. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Agropolis S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 63.160.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGROPOLIS S.A.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENES

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009029462/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07217. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Bristol-Myers Squibb Luxembourg International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 89.590.

Le Bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Bristol-Myers Squibb Luxembourg International S.C.A.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent domiciliation

Signatures

Référence de publication: 2009029464/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08310. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Oleva (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.361.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the twelfth day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

1. Mr Olle WIDIGSSON, Chief Executive Officer, residing in S-92051 Gunnarn, Askiljeby 80,

2. Mrs Eva WIDIGSSON, consultant, residing in S-92051 Gunnarn, Askiljeby 80,

"the members"

Here represented by Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", residing professionally in Luxembourg,

"the proxyholder"

by virtue of two proxies given under private seal on June 25, 2007, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The appearing parties declared to be the only owners of the whole corporate capital of the limited liability company OLEVA (LUX) S. à r. l. with registered office in Luxembourg.

Then, the appearing parties, represented as above-mentioned, declared and requested the notary to act:

1. That the company OLEVA (LUX) S.à r.l., société à responsabilité limitée, R. C. S. Luxembourg B nr. 117361, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, was incorporated on June 20, 2006 by deed of Me Alex WEBER, civil law notary residing in Bascharage, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C nr. 1610 of August 24, 2006.

2. That the corporate capital of the company OLEVA (LUX) S.à r.l. amounts to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units of EUR 25 (twenty-five Euro) each, entirely paid-up, subscribed to as follows:

- Olle WIDIGSSON: 250 corporate units,

- Eva WIDIGSSON: 250 corporate units.

3. That the members, owner of all the corporate units, hereby expressly declare that they are proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

4. That the members have a full knowledge of the financial standings of the company and declare that the activity of the company has ceased, that the liquidation have been carried out in the respect of any parties' rights and that the members take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company, each of them proportionally to the number of corporate units they own, so that the liquidation of the company is to be considered as done and closed without prejudice as they assume all liabilities.

5. That the members grant discharge to all the managers of the company.

6. That the proxy holder or the notary may proceed to the cancellation of the company's register.

7. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Compagnie Fiduciaire.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Ont comparu:

1. Monsieur Olle WIDIGSSON, "Chief Executive Officer", demeurant à S-92051 Gunnarn, Askiljeby 80,

2. Madame Eva WIDIGSSON, "consultant", demeurant à S-92051 Gunnarn, Askiljeby 80

"les associés"

tous deux représentés par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à Luxembourg,

"le mandataire"

en vertu de deux procurations sous seing privé datées du 25 juin 2007, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont déclaré être les seuls associés, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée OLEVA (LUX) S. à r. 1. avec siège social à Luxembourg.

Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1. Que la société à responsabilité limitée OLEVA (LUX) S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B n° 117361, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée le 20 juin 2006 suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1610 du 24 août 2006.

2. Que le capital social de la société OLEVA (LUX) S. à r. l. s'élève actuellement à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées, et détenues comme suit:

- Olle WIDIGSSON: 250 parts sociales,

- Eva WIDIGSSON: 250 parts sociales.

3. Que par la présente, les associés, en tant que propriétaires de l'intégralité des parts sociales, prononcent la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

4. Que les associés connaissent parfaitement la situation financière de la société et déclarent que l'activité de la société a cessé, que la liquidation de la société a été accomplie en respectant le droit des parties et que les associés prendront à leur charge les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute, chacun proportionnellement au nombre de parts sociales détenues, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

5. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société.

6. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation du registre de la société.

7. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Compagnie Fiduciaire.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50820. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009030059/211/98.

(090033578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 89.589.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l.
Patrick van Denzen
Manager B

Référence de publication: 2009029465/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08308. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

KEY SAFETY SYSTEMS Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.789.

Le Bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Key Safety Systems Luxembourg S.à.r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Mandataire spécial
Signatures

Référence de publication: 2009029467/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08305. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Hoche Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 142.082.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 30 janvier 2009

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 6 février 2009.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme avec effet au 6 février Monsieur Christophe DAVEZAC, né le 14 février 1964 à Cahors, France, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste de Gérant de catégorie A de la société pour une durée indéterminée.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009029634/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07276. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Boventi I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 136.951.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2009029468/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07833. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Boventi II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 136.952.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009029469/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07831. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

CIT Luxembourg Cobblestone Leasing, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 78.618.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009029470/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02471. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

CIT Luxembourg Cobblestone Leasing, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 78.618.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009029471/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02465. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

TANIA INVEST S.C.I, société civile immobilière.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg E 4.044.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le 26 février,

1. Monsieur Frédéric Gasiaux, Ingénieur diplômé, né à Charleroi le 29 septembre 1969, demeurant à 51, rue P. Schiltz à L-3786 Tétange,

2. Monsieur François-Xavier Lebrun, Ingénieur diplômé, né à Nancy le 8 avril 1975, demeurant à 42, rue Camille Claudel F-54390 Frouard,

déclarent constituer entre eux une société civile, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la vente, la location, la mise en valeur et la gestion d'immeubles pour compte propre, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

Art. 2. La société prend la dénomination de TANIA INVEST S.C.I., société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Dudelange. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à mille euros (1.000,- EUR) représenté par cent (100) parts d'intérêts d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Elles ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1. Monsieur Frédéric Gasiaux prénommé: cinquante parts d'intérêts | 50 |
| 2. Monsieur François-Xavier Lebrun prénommé: cinquante parts d'intérêts | 50 |
| Total: cent parts d'intérêts | 100 |

Les parts d'intérêts ont été intégralement libérées en espèces de telle sorte que la somme de mille euros (1.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil. Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou des non-associés que suivant une décision unanime de tous les associés.

En cas de transfert pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé doivent être agréés à l'unanimité des associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis en cas de transfert aux héritiers légaux.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent tenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quel qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à environ trois cents euros (300,-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

A. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Frédéric Gasiaux, Ingénieur diplômé, né à Charleroi le 29 septembre 1969, demeurant à 51, rue P. Schiltz à L-3786 Tétange,

2. Monsieur François-Xavier Lebrun, Ingénieur diplômé, né à Nancy le 8 avril 1975, demeurant à 42, rue Camille Claudel F-54390 Frouard,

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par leur signature individuelle pour la gestion journalière.

B. Le siège social de la société est fixé à L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré mentionnés ont signé le présent acte.

François-Xavier LEBRUN / Frédéric GASIAUX.

Référence de publication: 2009029508/9977/100.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08779. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.